

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Dans un ensemble immobilier sis à TOULON (Var) 3, rue des Riaux, cadastré Section CN, N° 513, pour 1 a et 64 ca, LE LOT :

N° 12 soit un **APPARTEMENT** de type T2 d'une superficie de 40,35 m² sis au cinquième étage avec terrasse de 5,70 m².

MISE A PRIX

VINGT MILLE EUROS..... 20 000,00 €

Visite assurée sur place par la SCP BABAU ET CHAMBON- Huissiers de Justice Associés à TOULON – le MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 de 10 H à 11 H 00

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

Le FONDS COMMUN DE TITRISATION (FCT) CASTANEA, ayant pour société de gestion la société EQUITIS GESTION, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 431 252 121, dont le siège social est à PARIS (75017) 6 place de la République Dominicaine, et représenté par la société MCS ET ASSOCIES, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 334 537 206, ayant son siège social à PARIS (75020) - 256 Bis Rue des Pyrénées, agissant en qualité de recouvreur poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la SOCIETE GENERALE, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le n°552 120 222, dont le siège social est 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 3 août 2020, soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

Ayant pour Avocat constitué Maître Laurent CHOUETTE Associé de Maître Frédéric PEYSSON & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 - TOULON – Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

Dans un ensemble immobilier sis à TOULON (Var) 3, rue des Riaux, cadastré Section CN, N° 513, pour 1 a et 64 ca, LE LOT :

N° 12 soit un **APPARTEMENT** de type T2 d'une superficie de 40,35 m2 sis au cinquième étage avec terrasse de 5,70 m2.

Le Bien immobilier se trouve dans le centre-ville de TOULON à proximité de la Rue des Arts de commerces, restaurants, écoles et marché provençal.

Porte d'accès, avec interphone et Vigick, boîtes aux lettres.

L'appartement situé au dernier étage de l'immeuble comprend une pièce principale desservant un petit couloir qui mène au WC, une salle de bains, une chambre, une cuisine et une terrasse.

MODE D'OCCUPATION

Le bien est occupé par un locataire .

Ce dernier serait titulaire d'un bail sous seing-privé avec loyer mensuel de 484,47 €

Ledit contrat aurait été conclu sous mandat de location/gestion par l'Agence Immobilière Le Toit, Rue Jean Jaurès (04.94.18.92.18 Réf Bail : 01605)

Le locataire indique être dans les lieux depuis environ 7 ans.

CHARGES ET TAXES

Les charges et taxes sont inconnues

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

En outre, par application de l'article L. 322-7-1 du CPCE la personne condamnée à l'une des peines complémentaires prévues au 2° du I de l'article 225-26 du code pénal, au 3° du IV et au deuxième alinéa du V de l'article L. 1337-4 du code de la santé publique, au 3° du VII et au deuxième alinéa du VIII de l'article L. 123-3 du code de la construction et de l'habitation, au 3° du III et au deuxième alinéa du IV de l'article L. 511-6 et au 3° du II et au troisième alinéa du III de l'article L. 521-4 du même code ne peut se porter enchérisseur pendant la durée de cette peine pour l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation ou d'un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, sauf dans le cas d'une acquisition pour une occupation à titre personnel.

Par application de ce texte tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères une attestation sur l'honneur datée et signée indiquant s'il a fait l'objet d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L 322-7-1 du CPCE.

Le défaut de remise de l'attestation à l'Avocat avant qu'il porte les enchères puis au greffe avant l'issue de l'audience, ou la remise d'une attestation incomplète sont sanctionnés par la nullité de l'enchère soulevée d'office par le Juge de l'exécution. Lorsqu'il s'agira de la dernière enchère, l'adjudication sera nulle.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI VINGT TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **VINGT MILLE EUROS**

Ci 20 000,00 €

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Laurent CHOUETTE Avocat et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 1^{er} Juillet 2020 et a été enregistré sous le n° 20/00033 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 30 Juillet 2021

Signé : Maître Laurent CHOUETTE Avocat.